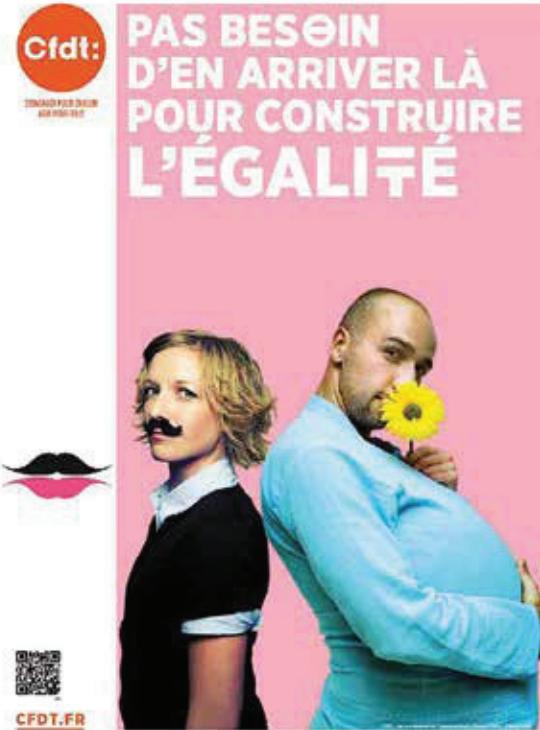


# La lutte quotidienne pour l'égalité femmes-hommes

**Pas d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique ? Un cliché qui a la peau dure...**



« De toute façon, dans l'Éducation nationale, il n'y a pas de problème d'inégalité salariale, on gagne tous la même chose, en fonction de son échelon. » Cette phrase entendue devant la machine à café l'année dernière en novembre était un commentaire sur l'action lancée par un mouvement féministe « Les Glorieuses ». Ce mouvement, qui avait pour objectif de faire prendre conscience des inégalités salariales, a circulé sur les réseaux sociaux, mais

Et voici quelques explications :

- les enseignantes, plus que les enseignants, exercent dans le premier degré. Or le système de rémunération y est moins avantageux que dans le second degré ;
- au sein du second degré, les enseignantes relèvent moins que les enseignants des corps les mieux rémunérés ;
- les femmes exercent plus souvent que les hommes à temps partiel, et accèdent moins souvent qu'eux à des fonctions offrant des compléments de salaire ;
- elles sont aussi en moyenne plus jeunes que les hommes ;
- enfin, les conditions effectives d'avancement de carrière sont plus favorables aux hommes.

Ainsi, sur ce dernier point, on peut se demander pourquoi dans le cadre du passage à la hors-classe, qui représente une vraie hausse de salaire, les femmes ne sont pas représentées à leur juste proportion. Prenons un exemple : quand on a 88% de femmes parmi les professeur·es des écoles, pourquoi n'y-a-t-il pas, au moment de la promotion à la

hors-classe, 88% de femmes parmi les promu·es ? Les enseignantes travailleraient-elles moins bien que les enseignants ?

Alors que faire ? Tout d'abord, dans un souci de pédagogie (car notre hiérarchie n'a pas toujours conscience de cette situation) **évoquer ce problème dans chaque instance**. L'évoquer mais aussi, autant que possible, **travailler pour changer ces statistiques**, faire augmenter le nombre de femmes promues, pour qu'elles le soient dans une juste propor-

tion. Faire en sorte que les personnels d'encadrement soient formés (accord majoritaire ici... car force est de constater que ce sont majoritairement des hommes qui occupent les postes d'encadrement dans les rectorats) et prennent conscience de cette injustice. Et puis dans le cadre des rendez-vous de carrière, bien vérifier que, **dans la répartition des avis donnés par le recteur ou la rectrice, les femmes soient équitablement évaluées**.

**Étonnamment le Sgen-CFDT est assez seul à porter ces revendications... !**

**Sandrine Grié**

**# 6 novembre 2018**

Les femmes représentent 47,8 % des personnels de direction, mais sont majoritaires dans les fonctions d'adjointes et ne sont que 30,7% parmi les proviseur·es de lycée...

La part des femmes parmi les enseignants diminue lorsque le niveau d'enseignement s'élève : elles sont 84,2 % dans le premier degré public, 58,7 % dans le second, 24% parmi les professeur·es d'université. (chiffres MEN et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

## ► Les enseignantes perçoivent 14% de moins que les enseignants.

aussi dans les médias traditionnels, sur ce scandale : en 2017, à partir du 3 novembre, à 11h44, les femmes travaillaient bénévolement jusqu'à la fin de l'année ...

Alors, vrai ou faux ? Dans l'Éducation nationale, sommes-nous exemplaires ? Les femmes et les hommes sont-ils/elles rémunérés équitablement ?

**La réponse est NON.**

Les enseignantes perçoivent 14% de moins que les enseignants.